



Décision du Président n°2026-003

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la passation et la signature des avenants à la police d'abonnement des abonnés des Chaufferies Bois en cas de changements concernant les renseignements généraux concernant l'abonné (Nom, adresse, début mise en service) et les caractéristiques techniques du point de livraison (puissance installée, souscrite...)

Le Président a pris la décision suivante :

- L'agence Citya Le Lion, syndic du SDC Résidence Le Foyer, dont le bâtiment situé au 7 rue Foch est raccordé au réseau de chaleur du Russey, est remplacé par l'agence Bersot Immobilier
- L'adresse de facturation est donc modifiée et les factures seront désormais envoyées chez Bersot Immobilier – 1 rue neuve – 25500 MORTEAU.
- Le président accepte de signer cet avenant prenant effet au 01/12/2025.

A le Russey, le 22/01/2026

Le Président,

Gilles ROBERT

Date de transmission de l'acte: 22/01/2026

Date de réception de l'AR: 22/01/2026

025-242504355-DE_2026_003-AR

A G E D I

Communes du Plateau du Russey

re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr